

RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES

Commissaires aux Comptes

Associés

- David Galaup
- Marc Claverie

Association CENTRE SOCIAL ST ELOI BEAUREGARD

40 rue Basse de Saint-Eloi
BP 68
17003 LA ROCHELLE CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Association CENTRE SOCIAL ST ELOI BEAUREGARD
SIEGE SOCIAL : 40 rue Basse de Saint-Eloi - BP 68 -17003 LA ROCHELLE CEDEX

À l'Assemblée Générale de l'association Centre Social Saint-Eloi Beauregard,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre Social Saint Eloi Beauregard relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note 4 « Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture » et dans la note 5 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant :

- Les mesures prises par votre Association pour faire face à la crise du Covid-19 en 2020,
- Le changement de méthodes comptables lié à la première application du règlement 2018-06 de l'ANC.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre association procède à l'évaluation de ses provisions pour risques et charges selon les modalités décrites dans l'annexe en point 6.4.2. Nous avons approuvé le bien-fondé des méthodes retenues et vérifié leur correcte application.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion (rapport financier) du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

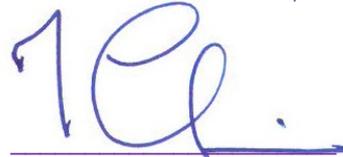
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A La Rochelle, le 12 mai 2021.

RENAUDEAU RENOU & ASSOCIES
Commissaires aux Comptes



Marc CLAVERIE

BILAN

Actif	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			31.12.2019
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES				
FONDS COMMERCIAL				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	111 619.68	102 824.30	8 795.38	2 737.85
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	18 513.62	17 616.58	897.04	
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	93 106.06	85 207.72	7 898.34	2 737.85
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS EVALUEES SELON MISE EN EQUIVALENCE				
AUTRES PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	111 619.68	102 824.30	8 795.38	2 737.85
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CREANCES D'EXPLOITATION	116 455.54		116 455.54	100 199.88
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	14 491.92		14 491.92	9 154.13
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	101 963.62		101 963.62	91 045.75
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	40.64		40.64	40.44
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	140 756.92		140 756.92	48 350.21
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	225.27		225.27	955.76
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	257 478.37		257 478.37	149 546.29
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	369 098.05	102 824.30	266 273.75	152 284.14

BILAN

Passif	31/12/2020	31.12.2019
	Montant	Total
CAPITAL		13 720.26
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	13 720.26	80 694.04
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	16 157.53	-67 893.77
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	68 902.76	3 357.26
SITUATION NETTE (1)	98 780.55	29 877.79
AUTRES FONDS		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
RESULTATS SOUS CONTROLE DE TIERS FINANCIERS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 188.59	
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	5 188.59	
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	103 969.14	29 877.79
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	2 143.34	1 841.88
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (3)	2 143.34	1 841.88
PROVISIONS POUR RISQUES	32 197.06	
PROVISIONS POUR CHARGES	42 080.28	26 432.17
TOTAL PROVISIONS (4)	74 277.34	26 432.17
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGAIRES CONVERTIBLES		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	7 163.02	10 681.16
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	54 621.45	67 234.53
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	10 046.13	5 249.61
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	14 053.33	10 967.00
TOTAL DETTES (5)	85 883.93	94 132.30
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	266 273.75	152 284.14

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Toutes les écritures

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	7 565.00		5 935.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	90 955.22		123 058.77
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		90 955.22	123 058.77
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	495 247.17		481 373.25
VERSEM. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		495 247.17	481 373.25
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	44 572.87		28 621.83
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	235.16		2 673.34
AUTRES PRODUITS	8 055.51		116 053.33
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		646 630.93	757 715.52
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		85 203.33	97 036.62
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	9 408.00		21 023.30
SALAIRES ET TRAITEMENTS	341 690.40		398 262.04
CHARGES SOCIALES	93 092.96		119 211.86
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	1 223.24		1 468.42
DOTATIONS AUX PROVISIONS	47 845.17		4 952.92
REPORTS EN FONDS DEDIES	536.62		3 173.92
AUTRES CHARGES	337.32		108 468.51
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		579 337.04	753 597.59
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		67 293.89	4 117.93

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	424.45		326.63
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		424.45	326.63
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			250.38
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			250.38
RESULTAT FINANCIER (3-4)		424.45	76.25
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 019.80		383.43
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	184.48		
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		1 204.28	383.43
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	19.86		1 220.35
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		19.86	1 220.35
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		1 184.42	-836.92

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		648 259.66	758 425.58
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		579 356.90	755 068.32
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		68 902.76	3 357.26
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE	106 870.81		
PRESTATION EN NATURE			
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		106 870.81	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE	106 870.81		
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS			
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		106 870.81	

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges				Répartition par nature de ressources			
TOTAL (870)		0.00		870 Bénévolat			
860	Secours en nature			870000	PRODUITS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	106 870.81	
860000	CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	106 870.81		TOTAL (860)		106 870.81	
Total charges contributions volontaires		106 870.81		Total produits contributions volontaires		106 870.81	

Annexe aux comptes annuels

Sommaire

- 1** **Objet social**
- 2** **Nature et périmètre des activités**
- 3** **Description des moyens mis en œuvre**
- 4** **Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture**
- 5** **Principes et méthodes comptables**
 - 5.1 Principes généraux
 - 5.1.1 Changement de méthodes comptables
 - 5.2 Principales méthodes comptables
- 6** **Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat**
 - 6.1 Actif immobilisé
 - 6.1.1 Etat de l'actif immobilisé (brut)
 - 6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé
 - 6.2 Actif circulant
 - 6.2.1 Actif circulant / dépréciations
 - 6.2.2 Précisions sur d'autres créances significatives
 - 6.3 Fonds propres
 - 6.3.1 Tableau de variation des fonds propres
 - 6.4 Provisions, fonds dédiés
 - 6.4.1 Fonds dédiés
 - 6.4.2 Provisions
 - 6.5 Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice
 - 6.6 Compte de résultat
 - 6.6.1 Contributions volontaires en nature
 - 6.6.2 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits
 - 6.6.3 Rémunération des trois personnes les plus importantes hiérarchiquement
- 7** **Engagements hors bilan**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Total Bilan : 266 273.75 €

Excédent (ou déficit) : 68 902.76 €

1 Objet social

L'association « CENTRE SOCIAL SAINT ELOI BEAUREGARD » est laïque, ouverte à tous sans distinction d'origine, de croyance ou de sexe. Elle ne relève d'aucun parti politique, ni d'aucune religion et s'interdit toute propagande. Chacun de ses membres est assuré de trouver au sein de l'Association respect et compréhension. Elle a pour buts de :

- favoriser l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté ;
- promouvoir, dans le cadre de l'éducation populaire, grâce à l'engagement de bénévoles et avec le concours d'un personnel qualifié, des activités et des actions à caractères social, culturel, de loisir et sportif au profit de toutes catégories d'âges ;
- accueillir, promouvoir et soutenir les initiatives des habitants et des associations dont les buts sont en accord avec ceux de l'association ;
- assurer un rôle effectif dans l'animation et le développement du territoire où il est implanté ;
- acquérir, gérer, utiliser tous locaux ainsi que tous matériels qui s'avèreraient nécessaires.

2 Nature et périmètre des activités

Un centre social est :

Un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale.

Un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets. Les valeurs portées par le centre social sont la dignité humaine, solidarité et démocratie.

Le champ d'intervention du Centre Social concerne tous les publics :

- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Adultes
- Séniors

3 Description des moyens mis en œuvre

Dans le cadre de son objet social, le Centre Social a mis en place des moyens pour réaliser ses objectifs :

- L'établissement d'un projet social :
Le projet social actuel prend fin en décembre 2021. Les axes sont le vivre ensemble, l'implication des habitants, les moyens et la communication. Le centre social est actuellement en réécriture du projet social.
- L'existence d'un règlement intérieur général à l'association.
- L'implication des salariés : Effectif au 31/12/2020 **25** ETP au 31/12/2020 **13.73**
- La mise en place de moyens de recrutement : commission de recrutement composée d'un coprésident, d'un administrateur du bureau, un ou deux salariés. Elle établit le profil de poste, le valide au bureau, trie les candidatures avec les membres du bureau et reçoit les candidats, effectue un choix.
- Les activités proposées : dispositif d'accompagnement concerté pour les personnes en difficultés, départ en vacances en familles, sorties familles, actions et conférences sur les thèmes de la parentalité, accueil des mineurs 3 -11 ans en périscolaire, mercredi et vacances, accueil et accompagnement de projets des adolescents et jeunes, activités de loisirs et prévention santé et lien social pour les adultes et seniors (balades, mobilité, ...), accès à la culture par le livre, ou les spectacles, zone de gratuité livres, vêtements, accompagnement de la vie associative sur les quartiers (forums, formation, rencontres, accueil, ...), maintien du lien social par le journal numérique, les rencontres, les activités.
- L'organisation de sorties à l'extérieur lorsque les conditions sanitaires le permettent : balades autour de chez nous, rencontres de quartier, barbecue, animation dans le quartier, sorties familles, départ en vacances, spectacle, carnaval, balade à vélo ou à pied, ...
- Le recours à des intervenants extérieurs : sophrologue, professeur de yoga, formateur « intervention sur le domaine public », animateurs sportif et culturel de la ville de La Rochelle, psychologue/pédopsychiatre pour des conférences .
- La sollicitation de subventions finalisées pour mener à bien des projets répondant à l'objet social : « Vivre ensemble » : accueil des enfants porteurs de handicap, école ALSH
Vivre ensemble (seniors) : maintenir la mobilité et la santé, soutenir l'inclusion numérique.
Implication des habitants : Projet PARENTS/ENFANTS: Faire ensemble le mercredi
- Les échanges réguliers avec les partenaires financeurs
Ville : une fois par an
Département-Ville-CAFla fédération des centres sociaux 17 ont été invités à une rencontre sur le modèle économique du centre social et son état de santé financier en début 2020. Il a été convenu de renouveler cette rencontre une fois par an.
Des échanges avec chaque financeur régulièrement dans l'année.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

L'exercice 2020 a été marqué par les faits significatifs suivants :

- Première application du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux « comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif » avec notamment la réaffectation des subventions d'investissement préalablement inscrites en compte 102600
- Crise sanitaire du covid19 : L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 couplée à la mise en place à compter du 17 mars 2020 par le Président de la République Française d'un confinement obligatoire ont affecté de manière significative tous les secteurs et activités économiques. Notre association a immédiatement réagi en adoptant toutes les mesures de sauvegarde à sa disposition afin de limiter au maximum les conséquences de cette crise sur ses

capacités financières. De ce fait, nous considérons, qu'au jour de l'arrêté des comptes, des événements ne remettent pas en cause la valorisation des actifs de l'association, ni sa continuité d'exploitation. Conformément à la recommandation de l'ANC en date du 24 juillet 2020, l'approche retenue est l'approche ciblée. A ce titre, les principaux impacts relatifs au covid19 dans les comptes annuels clos au 31 décembre 2020 sont les suivants :

- ✓ Indemnités d'activité partielle nettes à hauteur de 33.6 k€ prises en charge par l'Etat à hauteur de 32.1 k€
 - ✓ Diminution des participations usagers de 30.6 k€, soit 25.5 %
 - ✓ Les sous-classes 60/ 61 et 62 enregistrent une baisse de 11.8 k€
 - ✓ Achats d'équipement de protection spécifique sua covid (masques, gels, plexiglas..) pour 4.3 k€
- Autres faits marquants : Démission de l'animateur jeunesse le 15 juin et départ effectif en août 2020. Les démarches de recrutement en 2020 (annonces, entretien de recrutement) n'ont pas pu aboutir faute de candidat répondant aux critères de recrutement. Le poste est donc resté vacant de septembre à décembre 2020.

Les événements significatifs postérieurs à la clôture sont les suivants :

La crise sanitaire n'étant pas terminée au moment de la clôture des comptes 2020, l'association continue d'adopter toutes les mesures de sauvegarde à sa disposition afin de limiter les conséquences sur ses capacités financières.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changement de méthodes comptables

La première application du règlement ANC 2018-06 relatif aux associations constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet, aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC 2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Les impacts de ce changement de méthode comptable sont les suivants :

- Reclassement des comptes 102600, 102610 et 102620 « Subvention d'Equipement » en compte 110001 « Report à Nouveau Subvention Nouveau Plan Comptable » pour un montant de 80 694.04 €

- Présentation des fonds dédiés au bilan entre les fonds propres et les provisions pour risques et charges, contre une présentation précédemment entre les provisions pour risques et charges et les dettes financières
- Présentation des comptes de dotations et reprises de fonds dédiés en résultat d'exploitation

5.2 Principales méthodes comptables

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Evaluation des éléments inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques
- Amortissements : ils sont calculés selon le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue
- Valeurs mobilières de placement (si applicable) : premier entré, premier sorti

Les comptes présentés appliquent la méthode de référence suivante qualifiée ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1.

6 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

6.1 Actif immobilisé

6.1.1 Etat de l'actif immobilisé (brut)

ACTIF IMMOBILISE				
Exercice N du 01.01.2020 au 31.12.2020				
Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture l'exercice
Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €
Immobilisations corporelles	104 338,91 €	7 280,77 €	- €	111 619,68 €
Immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
Total	104 338,91 €	7 280,77 €	- €	111 619,68 €

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

TABLEAUX DES AMORTISSEMENTS				
Amortissements	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture l'exercice
Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles	101 601,06 €	1 223,24 €	0,00 €	102 824,30 €
Total	101 601,06 €	1 223,24 €	0,00 €	102 824,30 €

6.2 Actif circulant

6.2.1 Actif circulant / dépréciations

Aucune dépréciation sur créances usagers ou autres créances n'a été constatée sur l'exercice.

6.2.2 Précisions sur d'autres créances significatives

Produits à recevoir (compte 468700)

Facture PMI 2020	3 023.72 €
Facture CLAB Copies	17.50 €
Facture IEP Jean Eudes	600.00 €
Factures CCAS	310.00 €
Intérêts des comptes courants	4.79 €
Indemnités Journalières de Sécurité Sociale	213.57 €
Indemnités Journalières de Prévoyance	518.76 €
Solde Subvention Ville La Rochelle « Jeunesse »	4 325.00 €
Solde Subvention Ville La Rochelle « Enfance »	38 609.00 €
ASP Indemnité Activité Partielle 11 et 12/ 2020	2 701.14 €
ASP Aide à l'embauche des jeunes de – 26 ans 08 à 12/ 2020	1 355.56 €
UNIFORMATION prise en charge formation SST	830.00 €
UNIFORMATION prise en charge formation DUERP	1 000.00 €
MSA Prestation de Services 2020	188.68 €
CAF Solde Animation Globale 2020	20 612.70 €
CAF Solde Action Collective Famille 2020	6 896.40 €
CAF Solde Prestation de Service Enfance Jeunesse	18 092.84 €
CAF Accompagnement scolaire	2 050.40 €
TOTAL	101 350.06 €

6.3 Fonds propres

6.3.1 Tableau de variation des fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement 2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Impact règlement ANC 2018-06	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	94414,3	-80694,04				13720,26
Fonds propres avec droit de reprise						0
Ecart de réévaluation						0
Réserves						0
Report à nouveau	-67893,77	80694,04	3357,26			16157,53
Excédent ou déficit de l'exercice	3357,26			68902,76	-3357,26	68902,76
Situation nette	29877,79	0	3357,26	68902,76	-3357,26	98780,55
Fonds propres consommables						
Subventions d'investissement				5188,59		5188,59
Provisions réglementées						
TOTAL	29877,79	0	3357,26	74091,35	-3357,26	103969,14

6.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

6.4.1 Fonds dédiés

Le tableau suivant défini par l'article 431-6 du règlement 2018-06 présente les informations relatives aux fonds dédiés par projet ou catégorie de projet.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1) CARRES POTAGERS	348,74		154,76			193,98	
Contributions financières d'autres organismes (1) Secteur Adultes/ Familles	1493,14	536,62	80,4			1949,36	
Ressources liées à la générosité du public (1)							
TOTAL	1841,88	536,62	235,16			2143,34	

(1) Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

6.4.2 Provisions

Provisions	TABLEAUX DES PROVISIONS			Valeur brute à la clôture l'exercice
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	
Provisions réglementées	- €	- €	- €	- €
Provisions pour risques	- €	32 197,06 €	- €	32 197,06 €
Provisions pour charges	26 432,17 €	15 648,11 €	- €	42 080,28 €
Provisions pour dépréciations	- €	- €	- €	- €
Total	26 432,17 €	47 845,17 €	- €	74 277,34 €

6.4.2.1 Provisions pour risques et charges

Le Conseil d'Administration a décidé de constituer par prudence, une provision de 32k€ au titre de l'indemnisation de l'activité partielle suite au point d'attention émis par la Fédération Nationale des Centres Sociaux.

6.4.2.2 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

L'engagement retraite a été calculé selon la méthode prospective avec les hypothèses suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié à l'âge de 63 ans, pour l'ensemble des salariés en CDI ou CDII d'une ancienneté > ou = à un an.
- Taux de charges sociales personnalisé.
- Taux d'actualisation : 0,34% au 31 décembre 2020
- Convention Collective : SNAECSO

La dette actuarielle ainsi calculée s'élève à 42 080.28 €

6.5 Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Etat des Créances	TOTAL	- 1 AN	+ 1 AN
Créances Usagers	14 491.92 €	14 491.92 €	
Personnel et comptes rattachés	5.56 €	5.56 €	
Etat et autres Collectivités publiques	608.00 €	608.00 €	
Débiteurs Divers	101 350.06 €	101 350.06 €	
Comptes de Régularisation	225.27 €	225.27 €	

Etat des Dettes	TOTAL	1 AN	+ 1 AN
Fournisseurs et comptes rattachés	7 163.02 €	7 163.02€	
Personnel et comptes rattachés	36 843.39 €	36 843.39 €	
S.S et autres organismes sociaux	17 219.06 €	17 219.06 €	
Etat et autres Collectivités publiques	559.00 €	559.00 €	
Créditeurs Divers	10 046.13 €	10 046.13€	
Comptes de Régularisation	14 053.33 e	14 053.33 €	

6.6 Compte de résultat

6.6.1 Contributions volontaires en nature

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meuble ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Comptabilisés en comptes 86/87, les charges et produits supplétifs de la Ville s'élèvent à 106870.81€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 contre 108126.60 € pour l'exercice précédent.

Les temps passés par les bénévoles n'ont pu être quantifiés ni valorisés.

6.6.2 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Conformément à l'article 431-9 du Règlement ANC 201806, les subventions obtenues au cours de l'exercice sont les suivantes par catégorie de subventions et par financeurs :

- Subventions d'investissement :
 - CAF Inclusion Numérique : 4375.00 €
 - AGEFIPH Fauteuil + Ecran poste accueil 998.07 €

- Subventions d'exploitation (total 495 247€):
 - Total Etat : 14747.92 €
 - Total Ville : 206 71600 €
 - Total CAF: 222387.57 €
 - Total Département : 48 677.00 €
 - Autres : 2 718.68 €

6.6.3 Rémunération des trois personnes les plus importantes hiérarchiquement

Les personnes les plus importantes hiérarchiquement sont les Co-Présidents, la trésorière. Elles ne perçoivent pas de rémunération.

7 Engagements hors bilan

Engagements crédit-bail : Néant

Autres : Néant